

Serbie-et-Monténégro

Objectifs principaux

Serbie-et-Monténégro

Dispenser une assistance juridique, encourager la Serbie-et-Monténégro (SCG) à se doter d'une législation sur les réfugiés et à mettre en place un système national d'asile, comportant des procédures de détermination du statut de réfugié (DSR) efficaces et équitables ; assister les PDI les plus vulnérables et faciliter, dans la mesure du possible, leur retour au Kosovo ; veiller à ce que les cinq engagements vis-à-vis des femmes soient intégrés avec cohérence dans tous les programmes d'assistance de l'UNHCR ; se désengager de manière responsable de l'assistance aux réfugiés dans les pays nés de l'accord de Dayton, en garantissant leur prise en compte dans les programmes de développement, et réserver l'aide aux plus vulnérables (les prévisions antérieures, anticipant un retrait plus rapide, ont été jugées trop optimistes lors de la mission du Haut Commissaire assistant dans les Balkans en mars 2004).

Kosovo

Aider à créer les conditions qui empêcheront d'autres déplacements de populations minoritaires au Kosovo, faciliter le retour librement consenti et la réinsertion

durable des PDI et des réfugiés minoritaires dans leurs localités d'origine ; cerner les solutions les plus appropriées pour remédier durablement au sort des réfugiés



Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR				
Population	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	% femmes	% < 18 ans
PDI	248 200	13 300	-	-
Croatie (réfugiés)	180 100	180 100	47	10
Bosnie-Herzégovine (réfugiés)	95 300	95 300	-	-
Résidents vulnérables	85 000	85 000	-	-
Rapatriés (d'Allemagne)	3 000	3 000	-	-
Rapatriés (de Suisse)	900	900	-	-
ex-République yougoslave de Macédoine (réfugiés)	800	800	53	49

Serbie-et-Monténégro

originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine (BiH) et favoriser leur mise en place.

Impact

Serbie-et-Monténégro

- Le nombre de réfugiés enregistrés est passé de 291 000 à la fin de l'année 2003 à quelque 275 500 (267 000 en Serbie et 8 500 au Monténégro), alors que le nombre de PDI, plus ou moins stable, s'élevait toujours à 226 000 (208 000 en Serbie et 18 000 au Monténégro).
- Le nombre de centres collectifs est passé de 192 en 2003 à 134 à la fin de l'année 2004 (quelque 5 300 réfugiés et 7 600 PDI y étaient alors logés). Au total, 979 réfugiés âgés ont été relogés dans des foyers pour le troisième âge ou dans des centres collectifs reconvertis.
- Quelque 11 500 personnes ayant sollicité la reconstruction de leur maison au titre du programme mis en place par les autorités croates ont bénéficié d'une aide pour les formalités administratives. L'Organisation a facilité la collecte des demandes d'aide au logement et offert une assistance juridique aux ex-titulaires de droits de location-occupation qui souhaitaient regagner la Croatie. L'UNHCR a continué à mettre en œuvre le Protocole sur les retours organisés, signé par la SCG et la Croatie en 1998, et a mis des moyens de transport à la disposition des réfugiés qui détenaient de nouveaux documents croates ou qui avaient été autorisés à rentrer (sans les documents). Plus de 2 300 personnes déplacées en Serbie-et-Monténégro ont regagné le Kosovo.
- Cent soixante seize familles ont reçu une aide au logement par le biais du programme d'autoprise en charge. Près de 3 700 microprêts ont été accordés (au profit de quelque 18 000 réfugiés), 99 familles ont touché des subventions en nature et plus de 200 individus ont reçu une formation technique. Au titre du Projet d'installation sur place, plus de 200 familles réfugiées ont déménagé dans des logements neufs.

- Quelque 700 familles réfugiées ont bénéficié du Projet pilote d'assistance en nature, destiné à accompagner la fermeture des centres collectifs.
- En l'absence d'un cadre institutionnel d'asile en SCG, l'UNHCR a continué à assurer la DSR au titre de son mandat et examiné 50 demandes. L'Organisation a également ouvert un petit bureau à l'aéroport international de Belgrade, de façon à pouvoir s'entretenir avec les demandeurs d'asile.
- L'UNHCR a participé à l'élaboration de la loi-cadre sur l'asile, entérinée par le Conseil des ministres de SCG.
- Un réseau a été implanté dans l'ensemble du territoire afin de lutter contre la violence sexuelle et sexiste au sein de la population réfugiée.
- Au Monténégro, l'UNHCR a aidé le Gouvernement à élaborer la *Stratégie nationale pour résoudre les problèmes de réfugiés et de PD*, adoptée en mars 2005.
- La Délégation a appuyé la mise en place d'une stratégie de logement et de structures juridiques de microfinancement, ainsi que la prise en compte des réfugiés et des PDI dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

Kosovo

- En 2004, plus de 2 300 membres de groupes minoritaires ont regagné le Kosovo (soit 37 pour cent de moins qu'en 2003).
- L'UNHCR a assuré la coordination de l'assistance d'urgence, prodiguée en coopération avec des ONG à 4 200 personnes déplacées par les émeutes du mois de mars. L'assistance a été maintenue pendant trois mois, à la suite de quoi l'UNHCR a continué à assurer la distribution de l'aide humanitaire (essentiellement sous forme d'articles non alimentaires) au profit des personnes les plus vulnérables.
- L'UNHCR a coordonné plus de 100 visites de repérage (840 personnes) et 22 visites d'information à partir et en direction de la Serbie-et-Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, tout en y participant.
- À l'issue d'échanges intensifs sur le rapatriement librement consenti (assorti d'un colis d'assistance), plus de 700 réfugiés macédoniens demeurés au

Revenus et dépenses (dollars E.-U.) Budget-programme annuel

Budget révisé	Revenu issu des contributions ¹	Autres fonds disponibles ²	Total fonds disponibles	Total des dépenses
27 293 278	4 002 654	23 241 618	27 244 272	27 244 272

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte des dépenses au Siège.

Kosovo sont rentrés (de sorte qu'il restait 769 réfugiés originaires d'ex-RYM au Kosovo).

Environnement opérationnel

Contexte

Serbie-et-Monténégro

En SCG, la situation politique est demeurée précaire. En mars, à l'issue de plus de deux mois de négociations, un Gouvernement de coalition minoritaire a été formé, avec l'appui du Parti socialiste de Serbie (SPS), autrefois dirigé par l'ex-président en disgrâce Slobodan Milosevic. Un amendement apporté à la loi électorale a permis à la Serbie de se doter d'un président en juin, après trois tentatives infructueuses en deux ans. Après son élection, Boris Tadic s'est engagé à conduire promptement le pays sur la voie des réformes démocratiques et de l'intégration à l'Europe. L'autorité présidentielle est néanmoins demeurée limitée et les relations de travail avec le Gouvernement tendues. La scène politique a été dominée par deux questions, à savoir la situation au Kosovo et dans les régions environnantes et le sort de la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro. L'électorat, très éprouvé par les difficultés économiques du pays, a donc donné libre cours à des tendances ataviques lors des élections municipales de septembre.

Le 17 mars, le Kosovo a été embrasé par une flambée de violence antiserbe, qui a entraîné par contrecoup des émeutes à Belgrade et dans d'autres villes et montré combien il serait difficile de modifier le *statu quo* dans la province (sous administration de l'ONU), pour incommode qu'il soit. Le Gouvernement serbe a réagi en proposant un Plan de cantonisation / décentralisation du Kosovo, accueilli sans enthousiasme par la communauté internationale. Les élections organisées dans la province en octobre 2004 ont mis en évidence les profondes divisions de la classe politique. Alors que le Président Tadic encourageait les Serbes du Kosovo à voter, le Gouvernement appelait au boycott. C'est le deuxième appel qui a été suivi, de sorte que les Serbes ne sont pas représentés au parlement provincial.

Au Monténégro, les dirigeants politiques ont à plusieurs reprises mis en cause l'existence de la Communauté étatique et envisagent d'emprunter une voie séparée pour adhérer à l'UE.

La conséquence la plus aisément quantifiable de cette tension politique a été le déclin rapide de la confiance

des investisseurs internationaux. À la fin de l'année 2004, l'inflation avait atteint 13 pour cent (taux deux fois supérieur aux projections), le chômage frappait 32 pour cent de la population active (1,2 million de personnes) et le salaire mensuel moyen stagnait à 170 euros.

Kosovo

Après les troubles du mois de mars, il a fallu renoncer à tout espoir d'assister, en 2004, à une consolidation du fragile processus de retour au Kosovo. Quatre mille deux cents personnes supplémentaires ont été contraintes au déplacement. La protection des communautés et les retours des groupes minoritaires ont pris une importance accrue dans le débat politique interne et cette prise de conscience s'est soldée par l'adoption de stratégies municipales pour les retours et par la création d'un ministère pour les Communautés et les Retours.

Les retours de groupes minoritaires ont été peu nombreux. Les conditions générales de sécurité se sont nettement améliorées depuis les événements du mois de mars mais les groupes minoritaires sont toujours la proie d'un sentiment collectif de peur, alimenté par des incidents de sécurité périodiques. Les entraves qui sont faites à leur liberté de circulation, les difficultés d'accès à certains services (éducatifs notamment) et leurs perspectives en matière d'emploi, quasi-inexistantes, ne contribuent en rien à apaiser ces craintes.

Contraintes

Serbie-et-Monténégro

La précarité de la situation politique en SCG, et en particulier les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de la Communauté étatique, ont contraint l'UNHCR à poursuivre la réalisation de ses objectifs à différents niveaux et avec différents partenaires. L'assistance de l'UNHCR est d'autant plus nécessaire que la SCG connaît de graves difficultés socio-économiques et que d'importants acteurs humanitaires se sont retirés du pays. En l'absence d'un cadre juridique et institutionnel régissant l'asile, l'UNHCR a continué à assurer la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat. Au Monténégro, l'intégration sur place ne pouvait être considérée comme une solution viable (les réfugiés ne peuvent obtenir la nationalité). Les rapatriements en Croatie ont été contrariés par un certain nombre d'obstacles, qui empêchent les rapatriés de faire valoir leurs droits de propriété et d'autres droits. Les retours en direction du Kosovo ont subi un très fort ralentissement après les événements du 17 mars. L'absence de cadre juridique régissant l'attribution de logements sociaux et de micro-crédits a également été à l'origine de difficultés.

Kosovo

Les violences du mois de mars, les restrictions à la liberté de circulation, les problèmes de propriété immobilière toujours non résolus, l'absence persistante de perspectives économiques ont été les principaux obstacles au retour des minorités. De plus, eu égard aux incertitudes qui pèsent sur le statut définitif de la province, il est difficile d'arguer que les communautés de PDI ont été en mesure de prendre une décision sur leur avenir en pleine connaissance de cause. L'UNHCR et ses partenaires ont déployé des efforts concertés pour atténuer ces difficultés. Mais en dernière analyse l'on ne peut s'attendre à une augmentation substantielle du nombre de retours volontaires tant que la question du statut ne sera pas réglée et tant que la situation – en termes de sécurité, de respect des droits de l'homme et de conditions de vie – des minorités concernées au Kosovo ne se sera pas sensiblement améliorée.

Financement

Serbie-et-Monténégro

L'UNHCR a été contraint de différer et de réduire ses activités en raison de la dépréciation du dollar américain, le budget approuvé par le Comex ayant été établi selon le taux de change de mars 2003. Nombre de donateurs ont fort heureusement offert des financements souples, affectés au niveau sous-régional.

La collaboration amorcée avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe pour proposer des solutions durables aux résidents des centres collectifs a suscité des espoirs quant à l'engagement conséquent d'acteurs clés du développement. Le Commissariat serbe aux réfugiés a offert des fonds supplémentaires – environ 60 000 dollars E.-U. – au titre d'un projet pilote d'assistance en nature, afin de pourvoir aux besoins en liquidités des familles réfugiées quittant les centres collectifs. En 2004, le taux général d'exécution a été de 99 pour cent.

Kosovo

La délégation de l'UNHCR au Kosovo a soumis les budgets à des révisions aussi draconiennes que régulières pour atténuer les effets de la dépréciation du dollar E.-U. Par une budgétisation soigneuse et des consultations suivies avec ses partenaires d'exécution, la délégation est parvenue à minimiser l'impact négatif de la dépréciation : ceci a permis de limiter les suppressions d'activités essentielles et de remédier aux insuffisances qui en résultaient avec l'appui des partenaires



opérationnels. Les fonds investis, depuis 1999, dans l'élaboration d'un projet de microcrédit local (plus d'1,5 million de dollars E.-U.) ont été officiellement cédés au Programme pour les entreprises au Kosovo. Il convient de souligner qu'avec des ressources aussi limitées, l'UNHCR n'aurait pu atteindre aucun de ses objectifs au Kosovo sans le concours de certaines organisations internationales et d'ONG autofinancées, qui ont mené des activités complémentaires.



Serbie-et-Monténégro : PDI originaires du Kosovo. Ces personnes déplacées vivent dans des maisons préfabriquées, construites par Vision mondiale avec des fonds canadiens, et destinées aux familles vulnérables. *UNHCR/Y. Saita*

Réalisations et impact

Protection et solutions

Serbie-et-Monténégro

Du 27 novembre 2004 au 25 janvier 2005, l'UNHCR a aidé le Commissariat serbe aux réfugiés à mener une

opération de recensement-revalidation de la population réfugiée en Serbie. L'UNHCR estime qu'après révision du statut des réfugiés, le nombre de réfugiés enregistrés en Serbie ne devrait pas excéder 120 à 130 000 personnes (soit moins de la moitié du nombre actuel).

En Croatie, quelques progrès ont été accomplis en matière de recouvrement des biens immobiliers des réfugiés. Après que le Gouvernement croate ait adopté une Conclusion concernant la fourniture d'une aide au

logement aux anciens détenteurs de droits d'occupation, l'UNHCR a facilité la collecte des demandes de logement par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution. Le programme d'aide n'offre pas à proprement parler de recours légal, sous forme de rétablissement des droits de location-occupation ou de dédommagement financier, mais propose une solution de logement à tout ancien titulaire de droits de location-occupation qui souhaiterait regagner la Croatie et en bénéficier.

Les progrès les plus sensibles ont été observés dans le domaine de la reconstruction des maisons des réfugiés/rapatrés en Croatie. L'UNHCR a organisé la collecte des demandes de reconstruction avant la nouvelle date-limite, fixée au 30 septembre 2004. Au total, 11 500 demandes ont été collectées. L'Organisation a aidé 450 réfugiés à regagner la Croatie et a assuré le transport de tracteurs et d'équipements domestiques, au bénéfice de 294 autres personnes. Cent soixante dix sept réfugiés ont bénéficié d'une assistance pour regagner la BiH avec leurs tracteurs et leurs équipements domestiques. Quatre cent trente familles de PDI ont participé à des visites de repérage et 228 PDI ont participé à des réunions des Groupes de travail municipaux au Kosovo.

La nouvelle loi sur la nationalité de la République de Serbie est entrée en vigueur le 29 décembre 2004. Selon les autorités serbes, 108 000 réfugiés ont obtenu la nationalité depuis 1997. Seules 44 000 personnes ont été radiées des registres : les autres, qui conservent le statut de réfugié, n'ont pas encore demandé de cartes nationales d'identité. Le principal problème est dû au fait que les autorités serbes ne parviennent pas à traiter rapidement les demandes en attente. En République du Monténégro, la loi de 1999 sur la nationalité ne fait pas explicitement référence à la naturalisation des réfugiés et ne leur permet pas de s'intégrer dans le pays via l'obtention de la nationalité monténégrine.

L'UNHCR a très activement encouragé l'adhésion à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Tant la Serbie que le Monténégro se sont prononcés en faveur de la ratification de la Convention de 1961 sur l'apatridie et de la Convention européenne de 1997 sur la nationalité. La ratification des deux traités est prévue pour 2005.

Les événements survenus en mars 2004 au Kosovo ont donné un sérieux coup d'arrêt au fragile processus de retour des PDI dans la province. Par la suite, l'UNHCR a néanmoins repris ses activités, en s'attachant à communiquer des informations fiables aux PDI pour leur permettre de prendre une décision en connaissance de cause, à dispenser une assistance juridique par l'intermédiaire d'ONG et à aider, dans la mesure du possible,

les retours. La situation des PDI roms, qui représentent la frange la plus vulnérable de la population déplacée, exigeait toujours une attention particulière.

L'UNHCR a institué un Groupe de travail interorganisations sur le retour forcé en Serbie (mais non au Kosovo) des minorités originaires du Kosovo réfugiées en Europe occidentale. L'UNHCR s'est fermement élevé contre le retour sous la contrainte des minorités, notamment roms et serbes. Une telle démarche, respectueuse du droit au retour dans les localités d'origine, a également été motivée par la volonté de prévenir des déplacements secondaires internes.

Au Monténégro, en dépit des efforts de l'Organisation, les personnes relevant de sa compétence sont demeurées exclues du système d'assistance sociale. Les femmes réfugiées et déplacées ont été impliquées dans la conception et la fabrication d'objets artisanaux et quelque 25 expositions-ventes ont été organisées.

Environ 6 000 enfants, provenant souvent de familles monoparentales et considérés comme socialement vulnérables, ont bénéficié d'activités sportives. Cinquante-quatre équipes mobiles, composées d'un travailleur social et d'un psychologue, ont offert un accompagnement psychosocial à quelque 35 000 réfugiés et PDI dans plus de 160 municipalités de Serbie. Au sein de la population rom, des activités éducatives ont été organisées pour des enfants d'âge scolaire et pré-scolaire et complétées par des formations techniques pour d'autres classes d'âge.

Kosovo

L'UNHCR a joué un rôle clé dans le suivi et dans l'analyse des conditions de vie des minorités (quelque 85 000 individus) à travers le Kosovo et a procuré des renseignements précis et opportuns aux PDI, aux réfugiés, aux autorités locales et centrales, aux ONG, aux pays donateurs et aux autorités des pays d'accueil par une participation active à divers forums de coordination et par l'organisation de visites de repérage et d'information sur les zones de retour. Diverses activités, relatives à l'assistance juridique ou destinées à favoriser le dialogue interethnique, ont été poursuivies afin de contribuer à la mise en place de conditions propices au retour.

En 2004, l'Organisation s'est également employée à remédier durablement au sort des réfugiés restants, originaires de l'ex-RYM, de BiH et de Croatie. Au total, 725 réfugiés ont regagné l'ex-RYM ; en revanche, ils n'ont été que douze à rentrer en Croatie et aucun rapatriement en BiH n'a été observé.

Bien que l'UNHCR ait appelé au maintien de la protection internationale pour les minorités ethniques du Kosovo et quoiqu'une diminution des retours forcés en provenance de pays tiers ait initialement été observée, la tendance a repris de plus belle au troisième trimestre 2004 : les équipes de surveillance postées dans les aéroports (et secondées par les bureaux extérieurs de l'UNHCR) ont observé 383 retours sous la contrainte.

Le processus de planification des retours organisés a subi le contrecoup des événements de mars 2004. Plutôt que de rechercher d'autres sites, l'UNHCR s'est attaché en priorité à améliorer les projets de retour en cours et à les mener à terme. L'Organisation a développé les activités de formation et de constitution de capacités à l'intention de ses partenaires, des autorités locales, de la MINUK et de la KFOR.

Activités et assistance

Serbie-et-Monténégro, Kosovo compris

Abris / autres infrastructures : l'UNHCR a continué à prendre en charge une partie des frais de fonctionnement des centres collectifs de Serbie. Au début de l'année 2004, la Serbie comptait 176 centres collectifs hébergeant environ 8 000 réfugiés et 7 500 PDI. À la fin de l'année, il ne restait plus que 134 centres, accueillant 5 300 réfugiés et 7 600 PDI. L'Organisation a également fourni des matériaux de construction (autoprise en charge partielle) à 100 familles, à des résidents des centres collectifs et à des personnes installées dans des logements privés insalubres. Le programme a été amplement financé par une contribution affectée de la Banque de développement du Conseil de l'Europe. L'UNHCR et ses partenaires ont en outre achevé la construction de 200 logements, entreprise en 2003 au titre de l'installation sur place.

Au Kosovo, le foyer communautaire provisoire de Plementina, qui accueillait 467 PDI minoritaires (principalement des Ashkalis et des Égyptiens) a été géré et entretenu par une ONG nationale. La stratégie de désengagement visant à confier progressivement la structure à la MINUK et à la municipalité a échoué car la sécurité des minorités était devenue trop précaire après les troubles du mois de mars : seules cinq familles ont quitté le foyer.

Activités génératrices de revenus : Quatre vingt dix neuf familles ont bénéficié du programme d'aide en nature, tandis que 232 PDI participaient à des formations professionnelles. Au titre du programme de microcrédit, l'UNHCR a distribué environ 3 700 prêts, prélevés sur le fonds renouvelable. Ces prêts ont

profité directement ou indirectement à plus de 18 000 réfugiés et PDI.

Appui opérationnel aux partenaires (y compris les activités d'information) : plus de 300 000 spectateurs ont regardé deux séries d'émissions télévisées produites par l'UNHCR : *Un temps pour décider*, à l'intention des réfugiés et *Le retour*, à l'intention des PDI. Un magazine pour réfugiés, *La bonne réponse*, a été distribué à des réfugiés, à des PDI et à des groupes vulnérables. Les administrateurs chargés de l'information en SCG, en BiH et en Croatie ont coproduit des émissions s'adressant aux réfugiés de part et d'autre des frontières et ont lancé des campagnes massives d'information sur la reconstruction des maisons endommagées, sur le recouvrement des biens immeubles et sur le Programme d'aide au logement mis en place par les autorités croates.

Au Monténégro, une campagne a été lancée en juin dans les médias afin d'inciter les réfugiés à s'inscrire sur les registres. En Serbie, une vaste campagne a été lancée (novembre 2004-janvier 2005) dans les médias, de manière à promouvoir l'opération de recensement des réfugiés.

Au Kosovo, l'Organisation s'est attachée à sensibiliser l'opinion à la mission de l'UNHCR. À l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, des manifestations ont été organisées dans les cinq régions et des communiqués de presse ou des articles destinés à des magazines ont été publiés dans la presse kosovare. Des équipes d'athlètes ayant participé aux Jeux olympiques d'Athènes ont offert des vêtements de sport et l'événement a été abondamment relaté dans la presse locale.

Assistance juridique : au Kosovo, l'UNHCR a recruté des volontaires au titre de son Programme de coordination, afin d'observer les retours et les départs de minorités à travers la province, de rassembler des informations exactes et actualisées sur l'accès aux services, la sécurité et la liberté de circulation, et de fournir des renseignements.

Besoins domestiques : plus de 10 000 réfugiés et PDI ont bénéficié de distributions d'articles domestiques. Quelque 13 000 personnes vulnérables (anciens bénéficiaires de l'aide alimentaire du PAM âgés de plus de 65 ans) ont reçu, à titre exceptionnel, une allocation en espèces. Dans les 58 centres collectifs fermés en 2004, 355 familles (763 personnes) ont bénéficié d'une aide en nature au titre d'un projet pilote. Dans les centres collectifs dont la fermeture avait été fixée à 2004, l'aide en nature a été dispensée à 136 familles (295

personnes). Dans les autres centres collectifs, l'aide en nature a été destinée à 153 familles (334 individus).

Au Kosovo, des produits non alimentaires ont été distribués aux rapatriés minoritaires, aux PDI, aux réfugiés originaires d'ex-RYM et à des résidents minoritaires extrêmement vulnérables. L'Organisation a mis en place et coordonné le dispositif de distribution de l'assistance humanitaire en faveur des 4 200 personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo à la suite des événements de mars 2004 ; elle a prodigué des secours d'urgence en prélevant dans le stock existant des couvertures, des nécessaires d'hygiène, des ustensiles de cuisine, des matelas, des bâches en plastique, des pains de savon et des protections périodiques. Des familles extrêmement vulnérables ont été logées dans des abris rigides (18 nouveaux et 10 anciens) pendant les travaux de reconstruction de leurs maisons.

Santé / nutrition : l'UNHCR a lancé un projet pilote de soutien social pour des familles vulnérables (familles monoparentales, familles ayant un handicapé à charge, problèmes de toxicomanie et d'alcoolisme, violences conjugales, enfants négligés ou victimes de mauvais traitements). Plus de 1 000 réfugiés et PDI, figurant parmi les plus vulnérables, ont reçu des médicaments et/ou des services médicaux. Enfin, l'UNHCR a continué d'appuyer et de contribuer financièrement aux travaux du Groupe thématique de l'ONUSIDA sur le VIH/SIDA.

Services communautaires : au Kosovo, l'UNHCR et ses partenaires d'exécution ont offert de modestes subventions pour soutenir quelque 2 500 femmes déplacées, rapatriées ou minoritaires. Ils ont mis en œuvre 137 projets d'autosuffisance et 23 projets relatifs aux infrastructures ou générateurs de revenus au profit de membres de minorités rentrés spontanément et de leurs voisins vulnérables. Enfin, ils ont mené à bien 67 projets de développement communautaire au profit de rapatriés minoritaires et de membres des communautés majoritaires (dans un souci d'équilibre).

Transport / logistique : plus de 300 tonnes d'articles non alimentaires, fournis par l'UNHCR, ont été livrées aux réfugiés et aux PDI vivant dans des centres collectifs ou dans des logements privés. Au Kosovo, une flotte de 12 camions a été entretenue et des convois organisés pour acheminer les secours humanitaires.

Vivres : plus de 2 300 tonnes de vivres ont été distribués à quelque 54 300 personnes réfugiées en Serbie-et-Monténégro. Au Kosovo, l'UNHCR a distribué 950 rations alimentaires de trois mois (farine de blé, haricots, huile, sucre et viande en conserve) aux personnes qui étaient rentrées spontanément.

Organisation et mise en œuvre

Gestion

Serbie-et-Monténégro

En 2004, l'UNHCR Serbie-et-Monténégro était représenté par une délégation à Belgrade, deux bureaux extérieurs à Novi Sad et Kraljevo, une sous-délégation à Podgorica et deux antennes à Bar et Berane. À la fin du premier semestre 2004, l'UNHCR a fermé l'antenne de Bar, puis le bureau extérieur de Novi Sad. Fin 2004, la délégation de Belgrade, la sous-délégation de Podgorica et le bureau extérieur de Kraljevo employaient au total 10 expatriés et 65 ressortissants.

Kosovo

Au Kosovo, la structure de gestion de l'UNHCR était constituée du bureau du Chef de mission, situé à Pristine/Pristina, et de cinq bureaux extérieurs implantés à Gjilan/Gnjilane, Mitrovice/a, Peja/Pec, Prishtine/Pristina et Prizren. Le bureau du Chef de mission employait 11 fonctionnaires internationaux, un personnel d'appui composé de 31 personnes recrutées sur place, trois VNU et un administrateur auxiliaire. Les bureaux extérieurs comptaient un chef d'équipe, un administrateur international chargé de la protection (Peje/Pec, Mitrovica, Gjilan/Gnjilane), un ou deux agents de terrain (selon la charge de travail) recrutés parmi les VNU et 38 collaborateurs nationaux assurant l'appui.

Collaboration avec les partenaires

Serbie-et-Monténégro

L'UNHCR a continué de coopérer avec ses homologues nationaux, au niveau de la Communauté étatique (ministère pour les Droits de l'Homme et les Droits des minorités, ministère des Affaires étrangères) et des deux Républiques.

L'UNHCR a pris une part importante dans l'élaboration du bilan commun de pays (BCP/PNUAD), signé au premier trimestre 2004, et a participé activement aux campagnes organisées par l'Équipe des Nations Unies dans le pays afin de promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement en Serbie comme au Monténégro.

Kosovo

Le programme de l'UNHCR a été exécuté par huit ONG internationales et quatre ONG locales. Les efforts de

renforcement des capacités consenti au cours des dernières années ont permis de localiser intégralement les activités de partenariat de *Civil Rights Project-Kosovo*, de l'Initiative des femmes kosovares et de la Société de Mère Teresa.

Évaluation générale

Serbie-et-Monténégro

La SCG était en proie à une instabilité politique qui a ralenti la réalisation d'une série d'objectifs, allant de la mise au point de dispositifs juridiques à la fermeture des centres collectifs. La situation difficile qui régnait au Kosovo et les incertitudes relatives au statut de la province ont contrarié les retours, ainsi que les projets visant à faciliter l'insertion des PDI en Serbie.

La fermeture des centres collectifs est l'un des axes majeurs du programme de l'UNHCR en Serbie, tant en termes de ressources que de visibilité. Le nombre de centres fermés en 2004 a été inférieur aux prévisions, en raison de retards dans le soutien financier de certains organismes de développement internationaux et du fait de la nomination d'un nouveau Commissaire serbe aux réfugiés en mars 2004.

Le programme de microcrédit a été réorienté sur le renforcement des capacités des deux partenaires d'exécution, Microfins et *Micro Development Fund* (MDF). Au premier trimestre 2004, le transfert du portefeuille et du personnel de Comité international de secours à Microfins a été finalisé avec succès, tandis que le Conseil danois pour les réfugiés achevait de confier son programme à MDF.

En mai et en juin 2004, les activités et les possibilités d'intégration sur place dans les outils de planification du développement ont fait l'objet d'une étude. L'action de l'UNHCR en SCG a été désignée comme un bon exemple de Développement par l'intégration sur place (DLI). Le rapport a expressément attiré l'attention sur la nécessité de tenir compte des réfugiés et des PDI dans les DSRP et le PNUAD. Enfin, le document a souligné les effets positifs de la coexistence entre les réfugiés et les communautés d'accueil, indiquant que bien souvent, la communauté réfugiée était plutôt considérée comme un vivier de compétences que comme un poids pour la communauté d'accueil.

Kosovo

Les besoins des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR ont été en grande partie satisfaits, grâce à un suivi constant, à un travail incessant de défense de la

cause et à une bonne coordination avec l'ensemble des acteurs. Financièrement parlant, l'apport de l'UNHCR n'a été que trop limité. L'Organisation a été contrainte de réévaluer constamment ses priorités, du fait de la diminution régulière de ses ressources, entamées par les pertes de change, les violences du mois de mars, la diminution des retours (notamment des Serbes du Kosovo) et la nécessité de plus en plus pressante de trouver de nouvelles zones de retour (ceci valant pour les mouvements spontanés, facilités et organisés). Seules des modifications plus conséquentes des politiques économiques permettront d'assurer le développement durable des communautés, minoritaires et majoritaires.

Tout en continuant à prodiguer une assistance humanitaire, l'UNHCR a joué un rôle de catalyseur et assuré une fonction de supervision dans les retours minoritaires.

Le regain inopiné de violence à l'encontre des Serbes du Kosovo et d'autres communautés minoritaires, survenu en mars, a eu des effets très préjudiciables sur le retour des groupes minoritaires au Kosovo. Si la situation s'était très sensiblement améliorée à la fin de l'année (grâce aux efforts constants de la KFOR, de la MINUK et des Institutions provisoires d'auto-administration), l'on ne peut pas dire, loin s'en faut, que la confiance ait été rétablie entre les communautés. Seules quelques rares PDI prennent le chemin du retour et l'on peut craindre que le calendrier politique n'entraîne d'autres déplacements de population. L'attention récemment accordée à l'application des normes pour le Kosovo (lesquelles ont largement contribué à l'amélioration des conditions de vie des minorités et à la défense de leurs droits fondamentaux) ont indéniablement entraîné d'importantes améliorations. De l'avis de l'UNHCR, c'est toutefois le règlement du statut définitif du Kosovo qui offrira un choix véritable aux PDI (et qui déterminera en dernière analyse l'ampleur des retours).

Bureaux

Serbie-et-Monténégro

Belgrade

Kraljevo

Podgorica

Kosovo

Gjilan/Gnjilane

Mitrovice/a

Peja/Pec

Prishtine/Pristina

Prizren

Partenaires : Serbie-et-Monténégro

Serbie

Organismes gouvernementaux

Commissariat serbe aux réfugiés
Ministère du Travail et des Affaires sociales

ONG

Amity
Centre humanitaire pour l'intégration et la tolérance
Conseil danois pour les réfugiés
Conseil norvégien pour les réfugiés
Forum démocratique serbe
Groupe 484
Hi Neighbour (Serbie)
International Legal Alliances
International Orthodox Christian Charities
Intersos
Italian Consortium of Solidarity
Micro Development Fund
Microfins
Union

Autres

Croix-Rouge serbe
Bureau des statistiques de la République
Direction suisse du développement et de la coopération
VNU

Monténégro

Organismes gouvernementaux

Commissariat monténégrin aux déplacés
Ministère monténégrin de l'Intérieur

ONG

American Refugee Council
Community Development Centre

Autres

Croix-Rouge monténégrine
Direction suisse du développement et de la coopération
VNU

Partenaires : Kosovo

Organismes gouvernementaux

Direction du logement et de la propriété immobilière
Institutions provisoires d'auto-administration

ONG

American Refugee Council
Civil Rights Project
Commission internationale catholique pour les migrations
Conseil danois pour les réfugiés
Conseil norvégien pour les réfugiés
Council for Defence of Human Rights and Freedoms
GOAL
Initiative des femmes kosovares
Malteser Hilfsdienst
Mercy Corps Scotland
Norwegian Church Aid
Société de Mère Teresa

Autres

Bureau de la population, des réfugiés et des migrations (Département d'État américain)
Conseil de l'Europe
HCDH
KFOR
Mission des Nations Unies au Kosovo / Bureau pour les retours et les communautés et Bureau des affaires communautaires
OCHA
OIM
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PNUD
Police civile de la MINUK (CivPol)
Service de police du Kosovo
VNU

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours Budget-programme annuel	Projets des années précédentes Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	8 036 871	0
Abris et autres infrastructures	3 638 725	2 635 505
Activités génératrices de revenus	207 711	378 780
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 685 696	61 907
Assainissement	8 711	3 768
Assistance juridique	2 296 567	508 419
Besoins domestiques	1 378 267	311 708
Education	206 274	13 512
Santé et nutrition	300 441	116 675
Services communautaires	1 900 039	1 061 161
Transport et logistique	1 566 417	440 970
Vivres	133 101	15 190
Versements aux partenaires d'exécution	3 866 619	(5 547 596)
Sous-total des activités opérationnelles	25 225 439	0
Appui au programme	2 018 833	0
Total des décaissements / livraisons	27 244 272	0
Versements aux partenaires d'exécution		
Paiements effectués	14 089 043	
Reports reçus	(10 222 424)	
Solde	3 866 619	
Report des années précédentes		
Versements aux partenaires d'exécution		
Dû au 1er janvier		4 140 057
Paiements effectués		1 788 210
Reports reçus		(5 547 596)
Remboursé à l'UNHCR		(270 710)
Solde		109 961
Engagements non liquidés		
Dû au 1er janvier		2 514 179
Décaissements		(2 126 654)
Annulations		(387 525)
Dû au 31 décembre		0